

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2018**

Délibération n° 2018-3218

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 8 projets de solidarité internationale**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 20 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Crimier), Bernard (pouvoir à M. Sannino), Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Barret (pouvoir à M. Cohen), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 10 décembre 2018**Délibération n° 2018-3218**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 8 projets de solidarité internationale**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 novembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Fonds de solidarité eau, mis en place dans le cadre de l'article L 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du sud. Il est aujourd'hui financé par la Métropole de Lyon (400 000 €) et par Eau du Grand Lyon (350 000 €). L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse intervient également dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

Le comité de pilotage paritaire du Fonds de solidarité eau a donné son accord pour le financement des 8 projets décrits ci-dessous.

I - Attribution d'une subvention à l'association Centre international d'études pour le développement local (CIEDEL) pour le projet de renforcement du service public local de l'eau potable de la Commune de Bokin au Burkina Faso

Le CIEDEL est la prolongation de l'Institut social, créé en 1944, au sein de l'Université catholique de Lyon pour ouvrir les étudiants à l'action sociale. En 1989, il est devenu le CIEDEL, pour contribuer par la formation, la recherche et l'action à la reconnaissance du rôle des territoires et des acteurs qui y vivent comme responsables des dynamiques de développement territoriales, au renforcement des dynamiques de décentralisation et de développement local, à l'amélioration des conditions de vie des citoyens par la reconnaissance de leur rôle dans la définition et la mise en œuvre des services publics.

Le CIEDEL est opérateur de projets de coopération décentralisée au Burkina Faso depuis une dizaine d'années, en association avec l'organisation non gouvernementale (ONG) internationale Eau vive, pour le compte de Reims Métropole. Ce projet, dénommé projet d'amélioration des services d'eau potable (PASEP), cible les domaines de l'eau et de l'assainissement à l'endroit de 18 communes burkinabées, tant sur le volet infrastructures (construction de réseaux d'adduction d'eau potable -AEP-, de forages équipés de pompes à motricité humaine -PMH- et de latrines) que sur le volet accompagnement/renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale.

Le CIEDEL présente un projet dans la Commune de Bokin au Burkina Faso car le chef-lieu de cette commune a un fort besoin en eau dû à la démographie en forte hausse et à la faiblesse de la ressource. Le chef-lieu dispose d'un réservoir mais sa faible capacité de stockage (30 m³) ne permet pas d'améliorer le taux d'accès à l'eau.

Le projet consiste à construire un château d'eau (100 m³), renforcer le réseau de distribution (2 000 ml, 4 bornes fontaines, 100 branchements particuliers), réhabiliter le champ photovoltaïque et accompagner la gestion du réseau en régie dans le chef-lieu de la Commune de Bokin. Les bénéficiaires directs de ce projet seront les 4 036 usagers dont la qualité du service sera améliorée et les 2 900 nouveaux usagers qui auront accès au service.

Le projet est évalué à 152 080 € et la participation sollicitée auprès du Fonds de solidarité eau s'élève à 74 500 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 30 000 €, Eau du Grand Lyon apportant 14 500 € et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse 30 000 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

II - Attribution d'une subvention à l'association Carnaval humanitaire pour le projet Koubri "Kiendpalg'Eau", au Burkina Faso

Karnaval humanitaire est une association loi 1901 créée en 1993 par un groupe d'étudiants de l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon. À l'origine centrée autour de l'organisation d'un défilé déguisé rassemblant les enfants des écoles primaires de Villeurbanne, cette parade s'est, au fil des années, étoffée de nombreux événements. Le Carnaval est aujourd'hui un festival d'une semaine sur le campus de La Doua à Villeurbanne. Il s'articule autour de fortes valeurs de solidarité, d'accès à la culture pour tous et de l'auto-organisation. Au fil des années, l'organisation de cet événement a permis à l'association de dégager des bénéfices qui furent utilisés pour porter des projets d'accès à l'eau au Burkina Faso. C'est dans ce cadre que le Carnaval s'est lancé en 2006 dans le projet "eau pour tous", dans le village de Pella, à une centaine de kilomètres au nord de Ouagadougou. Ainsi, de 2006 à 2014, 11 forages ont pu être réalisés. De 2015 à 2017, l'association s'est engagée ponctuellement sur des projets en lien avec différents partenaires (participation au financement de la construction d'un collège, soutien à des associations locales en difficultés financières, etc.). Depuis 2017, le Carnaval s'engage sur un nouveau projet d'autonomie dans l'accès à l'eau dans le village de Kiedpalogho (dans la Commune de Koubri).

Le village de Kiedpalogho se situe dans la Commune de Koubri dans la province du Kadiogo, dans la région centre du Burkina Faso. Le village se trouve à une quinzaine de kilomètres de la capitale Ouagadougou. À l'heure actuelle, les 9 000 habitants de Kiedpalogho, répartis sur 5 quartiers, s'approvisionnent auprès des 8 pompes publiques présentes dans le village. La réparation des ouvrages a débuté lors de précédentes actions du Carnaval, mais les capacités sont encore en dessous des besoins et des mesures d'hygiène doivent être prises pour limiter les risques de maladies. De plus, il n'existe pas encore de système de gestion assurant la pérennité des services d'accès à l'eau.

Le projet consiste à accompagner les habitants du village dans la construction d'un système de gestion villageois leur permettant une autonomie dans l'accès à l'eau. Trois forages existants seront rénovés et un nouveau forage sera créé. Un système de gestion organisé par les villageois est prévu, avec l'objectif d'une prise en main intégralement locale. Les bénéficiaires du projet seront les 9 000 habitants du village.

Le projet est évalué à 17 423 € et la participation sollicitée auprès du Fonds de solidarité eau s'élève à 10 200 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 5 100 €, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse apportant 5 100 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 80% du montant de la subvention à la signature de la convention,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

III - Attribution d'une subvention à l'association Solidarité eau sud pour le projet "Sangouléma eau potable et assainissement - Phase 2" au Burkina Faso

L'association Solidarité eau sud vise à soutenir le développement des communautés rurales du sud, en améliorant leur accès à l'eau. Depuis 2004, elle mobilise des ingénieurs bénévoles, avec des expertises multiples (hydrologie, géologie, irrigation, hydraulique, etc.) dans le domaine de l'eau pour mener des projets à taille humaine.

L'alimentation en eau des habitants des hameaux (Bassiama et Tanmiga) du village de Sangouléma au Burkina Faso se fait par des puits traditionnels (eau de mauvaise qualité), puis en saison sèche par l'eau des marigots. Quant à l'assainissement, la pratique systématique de la défécation à l'air libre entraîne la contamination des nappes et de nombreux cas de maladies hydriques. La situation reste critique pour ces habitants des hameaux périphériques ainsi que pour le centre de santé qui s'alimente en eau sur une ressource contaminée, sans aucun traitement.

Le projet prévoit la réhabilitation d'un puits dans le hameau de Bassiama et la réalisation d'un nouveau puits à Tanmiga, la mise en place d'un système de potabilisation par filtration et UV avec réservoirs et réseau de distribution interne au centre de santé ainsi que la réalisation de 50 latrines familiales et douches dans les 2 hameaux, ce qui représente environ 750 bénéficiaires.

Le projet est évalué à 77 944 € et la participation sollicitée auprès du Fonds de solidarité eau s'élève à 50 000 €

La contribution demandée à la Métropole est de 20 000 €, Eau du Grand Lyon apportant 10 000 € et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse 20 000 €

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention est ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

IV - Attribution d'une subvention à l'association Experts solidaires pour le projet "maîtrise d'ouvrage durable pour l'eau et l'assainissement dans la Commune de Lobo (projet MODEAME 1)" au Cameroun

Pour bâtir le monde de demain, l'expertise est indispensable, au nord comme au sud, afin de garantir de manière juste et équitable, l'accès à l'eau, l'énergie, la sécurité alimentaire, un habitat décent dans un environnement sain et durable. L'association Experts solidaires est fondée sur le constat que cette expertise est insuffisamment partagée, trop dépendante de mécanismes de financement du développement où la solidarité et l'entraide n'ont plus leur place. Pour répondre à cette situation, l'association Experts solidaires met ses expertises diverses au service d'initiatives qui, par leur taille, leurs porteurs ou leurs thématiques, n'ont pas accès à un soutien technique, institutionnel, social ou organisationnel. Leurs domaines d'intervention sont la sécurité alimentaire, l'habitat et l'urbanisme, l'environnement, l'énergie, l'accès à l'eau et à l'assainissement. L'échange et le transfert de compétences, la non-substitution aux dynamiques locales sont les principes majeurs de leurs interventions, dans une logique d'indépendance et de transparence.

Le projet MODEAME 1 se situe dans la région centre du Cameroun à 50 km à l'ouest de Yaoundé, la capitale, dans la Commune de Lobo qui compte environ 15 000 habitants. Dans cette commune les habitants s'approvisionnent en eau dans des sources naturelles, non protégées, situées plus ou moins à proximité des ménages (40 à 60 mn de voyage pour un enfant entre la source et sa maison), ou dans des ruisseaux situés en bas fond et dont les eaux servent à la lessive, la vaisselle, la baignade et parfois d'eau de boisson en saison sèche quand les sources ont tari.

Le projet proposé par l'association Experts solidaires vise à améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 10 villages de la Commune de Lobo par la mise en place de 10 forages équipés de pompes à main. Un système communal de gestion de la maintenance des PMH sera mis en place ainsi qu'un volet éducation à l'assainissement et à l'hygiène. La population visée par le projet est celle des 10 villages de la Commune de Lobo soit 4 970 personnes.

Le projet est évalué à 198 700 € et la participation sollicitée auprès du Fonds de solidarité eau s'élève à 76 100 €

La contribution demandée à la Métropole est de 38 100 €, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse apportant 38 000 €

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50% du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30% du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention est ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

V - Attribution d'une subvention à l'association "Agis, note et innove" pour le projet "eau saine et salubrité pour les habitants des quartiers populaires de Yaoundé au Cameroun"

"Agis, note et innove" est une association d'éducation populaire née à Sciences-Po Paris, à l'initiative d'étudiants africains et internationaux (anciennement appelée "Afrique et nouvelles interdépendances"), investie dans les champs de l'éducation à la citoyenneté, la promotion de l'interculturalité, les identités, l'insertion socioprofessionnelle et les solidarités internationales. Elle participe au développement durable et pérenne du Cameroun dans le secteur des activités génératrices de revenus à destination des populations vulnérables et en priorité pour les femmes.

Les problèmes liés à l'eau à Yaoundé et dans le canton Ebombo zone III au Cameroun persistent et sont divers : manque d'infrastructures hydrauliques dans la zone, problèmes de gestion des ouvrages existants (manque d'organisation et d'accompagnement des comités de gestion et ouvrages mal adaptés au contexte du milieu), eau consommée rarement saine (des changements de pratiques et de comportements sont nécessaires, avec une sensibilisation et un échange d'expériences poussées sur les règles d'hygiène et d'assainissement).

Le projet consiste à construire 6 forages équipés de PMH dans les quartiers prioritaires de Yaoundé 1^{er} (Djoungolo, Tongolo, Manguier, Eman Centre, Etoudi) et dans le canton Ebombo zone II. Douze artisans réparateurs seront formés pour assurer l'entretien, la maintenance et le changement des pièces usées. Les capacités des autorités et des bénéficiaires en matière d'exploitation de service de l'eau seront renforcées. Six comités de gestion du point d'eau (CGPE) seront créés. Les bénéficiaires directs seront les 450 ménages, soit 2 700 personnes vivant à proximité des points d'eau qui seront construits à Djoungolo, Tongolo, Manguier, Eman Centre et Etoudi et les 1 930 habitants du canton Ebombo zone III, soit 300 ménages.

Le projet est évalué à 120 901 € et la participation sollicitée auprès du Fonds de solidarité eau s'élève à 52 500 €

La contribution demandée à la Métropole est de 20 000 €, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse apportant 32 500 €

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50% du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30% du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

VI - Attribution d'une subvention à l'association pour le développement de Timbi Touni en France (ADTTF) pour le projet "réalisation d'une adduction d'eau potable à Pellel Bantan dans la Commune de Timbi Touni en Guinée"

L'association ADTTF en Guinée est une association de ressortissants guinéens basée à Paris. Elle mobilise essentiellement des fonds pour réaliser des projets de développement des services de base dans la Commune de Timbi Touni, dont sont issus ses membres.

Le village de Pellel Bantan dans la Commune de Timbi Touni dispose seulement de 3 PMH vieillissantes (plus de 20 ans d'âge) et ne satisfaisant plus les besoins en eau du village.

Le projet consiste à remplacer les 3 PMH par une adduction d'eau potable à Pellel Bantan. Un château d'eau de 40 m³ dimensionné pour alimenter aussi une extension future sera construit et alimenté à partir de 2 forages existants équipés de pompes solaires. Il alimentera un réseau de 3,7 km vers 3 bornes fontaines et une 1^{ère} tranche de 20 branchements particuliers. Les bénéficiaires de ce projet seront au nombre de 1 126.

Le projet est évalué à 79 581 € et la participation sollicitée auprès du Fonds de solidarité eau s'élève à 63 300 €

La contribution demandée à la Métropole est de 25 000 €, Eau du Grand Lyon apportant 13 300 € et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse 25 000 €

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30% du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

VII - Attribution d'une subvention à l'association "Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET)" pour le projet d'assainissement amélioré dans les localités intermédiaires du Sénégal (ALOIS)

Fondé en 1976, le GRET est une ONG française regroupant des professionnels du développement. Il agit du terrain au politique pour lutter contre la pauvreté et les inégalités en apportant des réponses durables et innovantes pour le développement solidaire. Actif dans 28 pays en 2018, le GRET compte 15 représentations permanentes en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Le GRET contribue depuis 30 ans à améliorer les conditions d'accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations défavorisées. Ses actions répondent à des exigences d'adaptation aux contextes locaux et sont fondées sur des efforts d'innovations techniques, sociales et institutionnelles. Le GRET intervient au Sénégal depuis 1985, où il a noué des partenariats solides qui lui permettent aujourd'hui d'intervenir sur des thématiques très variées comme l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'énergie et la gestion des ressources naturelles, l'agriculture, etc.

La réalisation des objectifs du millénaire de développement (OMD) s'est concentrée au Sénégal sur l'accès des ménages ruraux aux équipements et à la construction d'ouvrages individuels et d'édicules publics. Bien que la cible de l'assainissement rural n'ait pas été atteinte en 2015, le Sénégal a réalisé des progrès notables. Mais le taux d'équipement en assainissement amélioré des ménages en milieu rural n'était estimé, au 31 décembre 2015, qu'à 36,7 % et celui de défécation à l'air libre à 22 % en 2015.

Le projet porte sur l'amélioration de l'assainissement sur l'ensemble de la filière dans 6 communes du Sénégal, via 2 axes d'intervention :

- un renforcement du secteur privé pourvoyeur de services d'assainissement sur le maillon accès : des entrepreneurs locaux sont appuyés pour produire et vendre des latrines améliorées. Il s'agit d'un appui technique et d'un soutien en termes de marketing et de gestion d'entreprise,
- un renforcement de la capacité de maîtrise d'ouvrage en assainissement des autorités locales sur l'ensemble de la filière via des outils de suivi technique et financier.

Ce projet permettra à 400 ménages (environ 4 000 personnes) de s'équiper de toilettes.

Le projet est évalué à 136 687 € et la participation sollicitée auprès du Fonds de solidarité eau s'élève à 67 100 €

La contribution demandée à la Métropole est de 28 900 €, Eau du Grand Lyon apportant 11 600 € et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse 26 600 €

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50% du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30% du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

VIII - Attribution d'une subvention à l'association " AGIRabcd Hérault" pour le projet "accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les villages de Sidiki au nord Togo"

"AGIRabcd" est une association nationale de retraités, agissant bénévolement dans le domaine social et de la solidarité, créée en 1983 et reconnue d'utilité publique en 1990. Elle regroupe 3 400 adhérents issus de tous les secteurs professionnels (public, privé, enseignement) se répartissant en 57 délégations départementales. La délégation de l'Hérault - AGIR 34 compte 75 adhérents principalement à Montpellier et Sète.

Le projet sera exécuté dans 4 villages (Sidiki 1 et 2, Tangbare et Kounkouagou) situés de 10 à 20 km à l'est de Dapaong, au nord du Togo, dans la région des Savanes. La ressource en eau dans cette zone est insuffisante de novembre à mai et l'eau de boisson est insalubre. Les rares forages profonds sont peu productifs. Les puits creusés à la main qui exploitent la nappe perchée (12 à 18 m) se tarissent et sont colmatés par les dépôts de sable. En saison pluvieuse, les vallées se remplissent de torrents en crue qui arrachent les berges dépourvues de végétation, ensablent les bas-fonds et détruisent les cultures et les cases en aval.

Le projet se décline ainsi :

- construction d'une digue en gabions permettant de créer une retenue de 35 000 m³ (villages de Sidiki 1 et 2 et Kounkouagou),
- surcreusement et tubage d'un puits à 13 m (village de Tangbare),
- construction et alimentation de citernes d'eau potable,
- construction de bassins pour les besoins domestiques, d'abreuvoirs aménagés pour les animaux, de bassins d'alimentation des jardins et du poulailler,
- recalibrage du lit du ruisseau et pose de digues filtrantes en gabions, reboisement et stabilisation des berges du ruisseau,
- mesures d'hygiène et d'assainissement : protection des ouvrages par des haies vives et des murettes, potabilisation de l'eau, aires de lagunage, latrines.

Le projet est évalué à 231 500 € et la participation sollicitée auprès du Fonds de solidarité eau Fonds de solidarité eau s'élève à 45 000 €

La contribution demandée à la Métropole est de 22 500 €, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse apportant 22 500 €

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution des subventions d'équipement pour l'année 2018 d'un montant de :

- 30 000 € au profit de l'association CIEDEL dans le cadre du projet de renforcement du service public local de l'eau potable de la Commune de Bokin au Burkina Faso,
- 5 100 € au profit de l'association Karnaval humanitaire pour le projet Koubri "Kiendpalg'Eau" au Burkina Faso,
- 20 000 € au profit de l'association Solidarité eau sud pour le projet "Sangouléma eau potable et assainissement - Phase 2" au Burkina Faso,
- 38 100 € au profit de l'association Experts solidaires pour le projet "maîtrise d'ouvrage durable pour l'eau et l'assainissement dans la Commune de Lobo (projet MODEAME 1)" au Cameroun,
- 20 000 € au profit de l'association Agis, note et innove pour le projet "eau saine et salubrité pour les habitants des quartiers populaires de Yaoundé au Cameroun",
- 25 000 € au profit de l'association ADTTF pour le projet "réalisation d'une adduction d'eau potable à Pella Bantan dans la Commune de Timbi Touni en Guinée",

- 28 900 € au profit de l'association GRET pour le projet d'assainissement amélioré dans les localités intermédiaires du Sénégal (ALOIS),

- 22 500 € au profit de l'association "AGIRabcd Hérault" pour le projet "accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les villages de Sidiki au nord Togo",

b) - les conventions à passer entre la Métropole et chacune des associations attributaires définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions,

3° - Le montant à payer de 189 600 € sera imputé sur les crédits inscrits :

- au budget annexe des eaux - exercice 2018 - chapitre 67 - subvention d'équipement - opération n° 1P02O2197, Eau coopération décentralisée, pour un montant de 94 800 €,

- au budget annexe de l'assainissement - exercice 2018 - chapitre 67 - subvention d'équipement - opération n° 2P02O2186, Assainissement coopération décentralisée, pour un montant de 94 800 €

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2018.